

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DU RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT ALSACIEN N° .../... CONCLUE AVEC LA COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE

- Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-7-1 en date du 19 juin 2023 approuvant le schéma directeur des itinéraires cyclables ;
- Vu la délibération du Conseil de la **Collectivité européenne d'Alsace** n° CD-... en date du ... approuvant le présent avenant-type permettant d'intégrer un nouvel aménagement ou équipement sur un des itinéraires cyclables conventionné ou toute nouvelle section d'itinéraire cyclable et autorisant le Président de la **Collectivité européenne d'Alsace** à le signer,
- Vu la convention d'entretien du réseau cyclable structurant alsacien n°....., répartissant les charges d'entretien et financières pour l'entretien des itinéraires cyclables hors agglomération ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de ... en date du ...
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de ... en date du ...
- Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de ... en date du ...

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de **modifier/compléter** l'article 3 de la convention n° ...-...-... du/... relatif **à/aux** itinéraire(s) cyclable(s) concerné(s) par la répartition des charges d'entretien et financières des itinéraires cyclables structurants alsaciens, hors agglomération.

Article 2 – ITINERAIRE(S) CYCLABLE(S) CONCERNE(S)

L'/les aménagement(s) et/ou équipement(s) nouvellement crée(s) sur un itinéraire inscrit au schéma directeur des itinéraires cyclables structurants alsaciens identifié(s) ci-dessous,

ET/OU

La création d'une toute nouvelle section d'itinéraire cyclable répertorié comme un itinéraire du réseau structurant alsaciens,

intègrent le champ d'application de la convention susvisée :

- *[Aménagement/équipement nouvellement créé], situé sur l'itinéraire reliant ... à ... sur le ban de la Commune de ...*

ET/OU

- *..., reliant ... à ..., nommé ..., d'une longueur de ... m ou km dont ... m ou km situé hors agglomération*
- *..., reliant ... à ..., nommé ..., d'une longueur de ... m ou km dont ... m ou km situé hors agglomération*

La nouvelle annexe n°1 « Plan de situation », qui fait apparaître les itinéraires cyclables identifiés comme structurants sur l'ensemble du territoire de la **Communauté de Communes/d'Agglomération/ Commune de ...**, est jointe au présent avenant et se substitue à celle figurant à la convention initiale.

Article 3 : Divers

Les autres articles de la convention, non visés par le présent avenant, restent inchangés.

Fait en autant d'exemplaires que de **parties**.

A XX, le ...

**Pour le Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace**
Le Président

La Commune/ Communauté de
Communes / d'Agglomération de [...]
Le Maire / Le Président

Frédéric BIERRY

[...]